



## ***DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU COURS DE L'AN 2022***

### **Une femme battue en commune Buhiga, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 janvier 2022 indique qu'en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Joselyne Ciza, âgée de 36 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassé par son mari Star Niyonkuru, âgé de 40 ans, membre de la milice Imbonerakure, travaillant dans une association dénommée Moisson pour le Christ. Selon des sources sur place, la genèse du conflit est que Star Niyonkuru est rentré à la maison après qu'il ait passé trois jours sans rentrer chez lui et quand sa femme lui a demandé où il était durant ces trois jours, il l'a tabassée et la victime a crié au secours. Selon les mêmes sources, des voisins membres de la milice Imbonerakure ont appelé un agent du SNR provincial surnommé Nono. Star Niyonkuru a injurié cet agent qui a par après ordonné à la police de le conduire au cachot tandis que cette victime a été conduite au CDS Buhiga pour des soins médicaux.

### **Une femme violée en commune Busiga, province Ngozi**

En date du 4 janvier 2022, sur la sous-colline Nkaka, colline Mparamirundi, commune Busiga, province Ngozi, D.N., âgée de 17 ans, élève en 9<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Makombe, a été violée par John Hategekimana, chef-adjoint de la milice Imbonerakure au niveau de la commune Busiga. Selon des sources sur place, la victime venait de rendre visite à son ami à Manga, commune Kabarore et a croisé le présumé auteur sur la sous colline Nkaka, dans un boisement près de chez elle. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite à l'hôpital Ngozi pour des soins médicaux tandis le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la PJ Ngozi en date du 9 janvier 2022.

### **Une fillette violée en commune Nyanza-lac, province Makamba**

En date du 3 janvier 2022, sur la colline Bukeye, zone et commune Nyanza-lac, province Makamba, E.I., âgée de 6 ans, a été violée par son voisin Ramadhan Habiyambere, âgé de 47 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime a été appelée par Ramadhan dans sa maison puis il lui a donné 200 Fbu avant de commettre l'acte. Selon les mêmes sources, le présumé auteur est porteur du VIH/SIDA et est en séparation avec sa femme depuis quelques mois.

La victime a été conduite au centre intégré sis au 522<sup>ème</sup> bataillon commando de Nyanza-lac pour une assistance psychologique et médicale tandis que le présumé auteur est resté libre.

### **Une fille violée en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

En date du 13 janvier 2022, vers 11 heures, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, A.K., âgée de 17 ans, élève au lycée communal Gasereka, originaire de la colline Bugwana, zone Ntunda de la commune Gitaramuka a été trouvée dans la maison du prénommé Elie, Imbonerakure, âgé de 24 ans. Selon des sources sur place, Elie avait renvoyé sa femme un mois auparavant et en date du 12 janvier 2022, vers 19 heures, il a emmené cette jeune fille chez lui. Selon les mêmes sources, les parents de la fille avaient cherché partout croyant que leur fille avait disparu parce qu'elle n'était pas rentrée de l'école et ceux qui l'ont vue avec ce jeune Imbonerakure leur ont dit qu'ils les ont vu vers Muyange. Les parents de la fille ont alerté les autorités collinaires de Muyange pour faire des enquêtes et le lendemain, vers 10 heures, ils ont eu des informations que l'un des Imbonerakure a eu une nouvelle femme. Ils ont trouvé la jeune fille et ont appelé la police. Elie a été arrêté par des policiers et conduit au cachot de la commune Bugenyuzi.

### **Une femme battue en commune et province Rutana**

En date du 14 janvier 2022, vers 19 heures, sur la sous-colline Karindo, colline, zone, commune et province Rutana, Violette Manirakiza a été battue et renvoyée par son mari Claude Niragira l'accusant d'entretenir des relations extraconjugales. Selon des sources sur place, Claude a renvoyé son épouse puisqu'il avait l'intention de se remarier à une autre femme.

### **Une femme battue en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 janvier 2022 indique qu'en date du 3 janvier 2022, sur la colline Bubezi, commune et province Kayanza, Capitoline Nyankobwa, une sexagénaire, a été battue par son mari, Aloys Ndabadugaritse, septuagénaire. Selon des sources sur place, Capitoline a été battue par son mari en complicité avec sa fille Geneviève Ndayishimiye, en date du 3 janvier jusqu'à saigner au niveau des narines. Selon les mêmes sources, la victime a passé deux semaines à l'hôpital de Kayanza pour des soins médicaux.

### **Une femme battue en commune Mutumba, province Karuzi**

En date du 21 janvier 2022, vers 20 heures, sur la colline Rabiro, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Marie Justine Ndirabika, âgée de 27 ans, a été battue et blessée au niveau du visage par son mari, Floris Irakoze, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 30 ans. Selon des sources place, après avoir tabassé sa femme, Floris est allé chercher Mudehe, âgé de 19 ans, membre du même parti chez lui et il s'est mis à le tabasser avec une matraque et l'a laissé dans un état critique. Selon les mêmes sources, Floris avait aperçu Mudehe avec Marie Justine Ndirabika et Mudehe a pris le large. Floris Irakoze a supposé qu'il venait de faire des relations sexuelles avec sa femme, Marie Justine Ndirabika. Après, Floris Irakoze a pris le large et la police l'a cherché mais en vain

### **Une fillette violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 janvier 2022 indique qu'en date du 2 janvier 2022, sur la colline Kinyinya II, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, V. N., âgée de 14 ans, a été violée par Vianney Nduwimana, âgé de 27 ans, de nationalité rwandaise en trompant cette fillette qu'il allait la prendre en mariage. Selon des sources sur place, des autorités locales ont réglé cette affaire à l'amiable et elles ont été arrêtées ainsi que le présumé auteur par des policiers. Selon les mêmes sources, la victime a été prise en charge médicalement.

### **Une fille violée en commune Isare, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 janvier 2022 indique qu'en date du 19 janvier 2022, sur la colline Karunga, commune Isare, Bujumbura rural, A.N, âgée de 17 ans, élève de l'ECOFO Benga, a été violée par son voisin, Basile Ntirandekura, ouvrier, âgé de 22 ans, originaire de la commune Gashoho, province Muyinga. Selon des sources sur place, la victime qui entretenait des relations sexuelles en cachette avec ce jeune homme est passée la nuit chez le domicile du présumé auteur. Selon les mêmes sources, la famille de la victime a porté plainte auprès de la police qui a alors arrêté Basile Ntirandekura et détenu au cachot de la zone avant de le transférer au cachot du parquet de Kabezi tandis que la victime a été conduite au CDS Muberure et au centre Akamuri pour des soins médicaux.

### **Une fillette violée en commune Buhiga, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 janvier 2022 indique qu'au mois de décembre 2021, sur la colline Nzibariba, zone et commune Buhiga, province Karuzi, B.N., âgée de 4 ans, a été violée par son père Jean Manirampa, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 34 ans. Selon des sources sur place, Jean avait renvoyé sa femme après l'avoir battue au mois de décembre 2021 et cette petite fille est restée avec ses deux grands frères chez leur père. Selon les mêmes sources, la petite fille s'est rendue chez sa mère pour la saluer et elle a dit à sa mère qu'elle a été violée par son père plusieurs fois. La fillette présentait une mauvaise odeur dans son sexe et du pus. L'enfant lui a expliqué que son père ivre la forçait en la menaçant de la décapiter si elle dévoilait le secret. Sa mère a porté plainte auprès du chef de colline qui a donné l'ordre aux Imbonerakure d'arrêter le présumé auteur. Dans la nuit du 25 janvier 2022, ces Imbonerakure l'ont capturé et en date du 26 janvier 2022, le matin, il a été conduit au cachot. La fillette a été conduite à l'hôpital de Buhiga, la même nuit du 25 janvier 2022, et elle est sortie de l'hôpital en date du 27 janvier 2022.

### **Une fille violée en commune Muruta, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 janvier 2022 indique qu'en date du 15 janvier 2022, sur la colline Ruharo, commune Muruta, province Kayanza, C. N., âgée de 13 ans, écolière en 6<sup>ème</sup> année, a été violée par Eric Hakizimana, âgé de 22 ans qui vit des activités de docker. Selon des sources sur place, de retour de l'école, la victime est passée tout près d'Eric qui

gardait des vaches et il l'a capturée avant de la violer. Selon les mêmes sources, cette victime a crié mais personne ne l'a secourue. Le présumé auteur a pris fuite tandis que cette victime a été conduite à l'hôpital de Kayanza pour des soins médicaux.

### **Une fillette violée en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 janvier 2022 indique qu'en date du 22 janvier 2022, sur la colline Gati, zone, commune et province Kayanza, M. M. I., âgée de 2 ans et demi, a été violée chez elle par Jean Marie Manirakiza, travailleur domestique. Selon des sources sur place, Jean Marie a commencé par fermer le portail pendant qu'une travailleuse domestique qui gardait la victime accompagnait une voisine. De son retour, cette travailleuse domestique a trouvé l'enfant en train de pleurer. Selon les mêmes sources, la nuit, la maman de la victime qui est commerçante a accompagné la fillette au petit besoin et cette dernière a poussé des cris de douleurs et elle lui a révélé ce qui s'est passé. Le lendemain, la victime a été évacuée vers l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur du viol a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Kayanza.

### **Un mari blessé en commune Bugendana, province Gitega**

En date du 24 janvier 2022, vers 20 heures, sur la colline Nyakeru, zone Mutoyi, commune Bugendana, de la province Gitega, Gérard, membre du CNDD-FDD, âgé de 40 ans, a été poignardé par sa femme Adeline, âgée de 36 ans, membre du parti CNDD-FDD au niveau du bras droit. Selon des sources sur place, dans la nuit du 23 janvier 2022, ils se sont disputés et se sont battus. Le lendemain, cette femme a juré au cabaret de verser du sang à la maison et le soir elle a poignardé son mari avec un couteau qu'elle avait caché dans ses pagnes. Selon les mêmes sources, Gérard et ses enfants ont crié au secours et les voisins sont intervenus. Ils ont évacué la victime vers l'hôpital de Mutoyi tandis que cette femme a été conduite au cachot.

### **Une fillette violée en commune Burambi, province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 janvier 2022 indique qu'en date du 23 janvier 2022, vers 10 heures, sur la colline Gisenyi, commune Burambi, province Rumonge, M.N., âgée de 7 ans, a été violée chez elle par son oncle paternel Ferdinand Ninteretse, âgé de 27 ans. Le présumé auteur a été arrêté le même jour et conduit au cachot de la police de Burambi.

### **Une fille violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 février 2022 indique qu'en date du 25 janvier 2022, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, S. K., âgée de 16 ans, a été violée par Kakolele, âgé de 26 ans de nationalité congolaise, dans sa maison. Selon des sources sur place, le présumé auteur a fui vers la RDC.

### **Une femme battue en commune et province Kayanza**

En date du 10 février 2022, dans la matinée, sur la colline Nemba, commune et province Kayanza, une femme âgée de 50 ans, a été battue avec ses deux enfants par Liévin Nizigiyimana, son mari, âgé de 54 ans. Selon des sources sur place, son mari les a frappés quand la victime réveillait les

enfants afin qu'ils se rendent au travail des champs. Le présumé auteur a pris la hache qui se trouvait dans la maison et a commencé à les battre.

### **Une femme battue en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

En date du 7 février 2022, vers 11 heures, sur la colline Muramba, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Thérèse Ningabiye, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 27 ans, a été tabassée et blessée par Aimable Ndayisaba, son mari, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 34 ans. Selon des sources sur place, il a tenté de lui arracher le sein qui est blessé alors qu'elle allaite un bébé, âgé d'un mois et demi. Selon les mêmes sources, la victime a porté plainte chez le chef de colline qui l'a référé au CDS pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a pris fuite.

### **Une fillette violée en commune et province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 février 2022 indique qu'en date du 4 février 2022, sur la colline Mubira, commune et province Muramvya, Isidore Nkuzimana a violé A.N., âgée de 16 ans, orpheline dont il était tuteur depuis 2010. Selon des sources sur place, Isidore Nkuzimana a commencé à violer cette fillette quand elle avait 13 ans. Selon les mêmes sources, il a été attrapé en flagrant délit par sa femme et son fils, la nuit, quand il allait se coucher avec la fillette. Le présumé auteur a été arrêté et transféré à la prison de Muramvya.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

En date du 13 février 2022, au quartier Mugomere, commune et province Rumonge, A.N., âgée de 16 ans, a été violée par Gérard Bazombanza, membre de la milice Imbonerakure et séropositif. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au centre intégré de Kizuka pour bénéficier des soins médicaux. Selon les mêmes sources, en date du 14 février 2022, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de police de Rumonge. En date du 15 février 2022, Gérard en complicité avec son ami surnommé Tivisi lui aussi Imbonerakure s'est évadé du cachot mais il a été réarrêté en date du 16 février 2022.

### **Une femme battue en commune Shombo, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 février 2022 indique qu'en date du 18 février 2022, vers 20 heures, sur la colline Butwe, zone Nyarurambi, commune Shombo, province Karuzi, un prénommé Apollinaire alias Buringo, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 52 ans, a battu sa première femme Daphrose Nizigiyimana, âgée de 48 ans, membre du même parti. Selon des sources sur place, cet homme a pris une machette et l'a poursuivie pour la couper mais la femme a crié au secours avant que les voisins n'interviennent. Selon les mêmes sources, le présumé auteur l'accusait de malversation des récoltes et d'appartenir aux associations qui pratiquent la banque Lambert. En date du 19 février 2021, la femme a porté plainte auprès des autorités communales dont le conseiller social de l'administrateur qui a convoqué cet homme et l'a mis au cachot en lui infligeant une amende de 200 000 fbu avant d'être libérée.

### **Une femme battue en commune Mutumba, province Karuzi**

En date du 22 février 2022, vers 21 heures, sur la colline Rabiro, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Marie Ndabirinde, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 34 ans, a été battue et blessée au niveau du visage par son mari Jérôme Rurantije, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 43 ans. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au CDS Rabiro pour des soins

médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Mutumba.

### **Une fille violée en commune et province Kayanza**

En date du 20 février 2022, vers 20 heures, au quartier Mukoro, colline Musave, commune et province Kayanza, D. N., élève en 5<sup>ème</sup> à l'ECOFO Kayanza, a été violée par Nyandwi et Paul, tous résidants sur la colline Muhweza et de la composante sociale twa. Selon des sources sur place, les présumés auteurs ont rendu visite à la victime et elle les a accompagnés avant de la violer dans un buisson. Selon les mêmes sources, Paul a contraint la victime de passer la nuit avec lui là où il gardait des champs de pomme de terre. Le matin, la victime a été transportée à l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux tandis que les présumés auteurs ont pris le large.

### **Deux garçons violés en commune Nyanza-lac, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 février 2022 indique qu'en date du 15 février 2022, sur la colline et zone Mukungu, commune Nyanza-lac, province Makamba, Gérard Sabiraduha, âgé de 16 ans et Eloge Mucowimana, âgé de 15 ans, tous résidents dans cette localité, ont été violés par Aline Mugisha, âgée de 30 ans, originaire de la colline Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources sur place, cette femme les a enfermés dans une chambre de sa maison pendant 2 jours où elle leur amenait de la nourriture et des boissons. Aline qui était séparée avec son mari, il y a 8 ans environ, venait de passer 3 ans à Oman exerçant du travail domestique avant de s'installer dans sa maison en zone Mukungu, commune Nyanza-lac. Les administratifs locaux ont alerté la police pour arrêter Aline et a conduit ces deux victimes ainsi que la présumée auteure au CDS Mukungu pour des soins médicaux. Par après, Aline a été conduite au cachot pour des raisons d'enquête.

### **Une femme battue en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

En date du 2 mars 2022, dans la nuit, sur la colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, vers 21 heures, Edouard Nkunuzumukama, âgé de 62 ans, enseignant, membre du parti CNDD-FDD, a tabassé sa femme, enseignante nommée Ngeso, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 49 ans, l'accusant de prostitution. Selon des sources sur place, il a fait sortir sa femme et sa fille la nuit après être rentré ivre et il a même démoli les portes de la maison, a chambardé toutes les affaires de la maison en renversant les récoltes de maïs dans la boue. Selon les mêmes sources, la femme avait porté plainte auprès des chefs de colline et même chez l'administrateur communal qui les a réconciliés mais cette réconciliation n'a pas duré.

### **Une fille violée en commune et province Rutana**

En date du 28 février 2022, au chef-lieu de la commune et province Rutana, D.I., âgée de 14 ans, travailleuse domestique chez Chantal, OPJ du commissariat communal de Rutana, a été violée par Thacien Minani, âgé de 44 ans, policier de ce même commissariat. Selon des sources sur place, la fillette amenait un bébé à sa mère, OPJ Chantal pour l'allaitement quand elle a été violée par ce policier. Celui-ci a été attrapé en flagrant délit et a été arrêté tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Rutana pour y bénéficier des soins médicaux.

### **Une femme battue en commune Gatara province Kayanza**

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 13 mars 2022, indique qu'en date du 4 mars 2022 sur la colline Mudusi, commune Gatara, province Kayanza, Béatrice Barakamfitiye, a été

battue par son mari Havyarimana. Selon des sources sur place, la victime venait des élections collinaires des représentantes du forum des femmes et elle a été accusée d'avoir participé aux activités sans importance.

### **Un homme battu en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 mars 2022 indique qu'en date du 6 mars 2022, dans la nuit, sur la sous-colline Marabe, colline Kivuruga, commune Gatara, province Kayanza, Frédéric Nahimana, sexagénaire, a été battu et blessé au niveau du pied par sa femme Marie Nduricimpa en complicité avec son fils Hungu, âgé de 20 ans. Selon des sources sur place, la victime est souvent battue par sa femme qui lui prive aussi certaines fois de la nourriture et elle est chassée aussi de la maison.

### **Une fille violée en commune et province Rutana**

En date du 15 mars 2022, vers 9 heures, sur la colline Nyarubere, zone, commune et province Rutana, E. N., âgée de 14 ans, cultivatrice, a été violée lorsqu'elle était restée seule à la maison par Léonard Nibizi, âgé de 43 ans, membre du parti CNDD-FDD, cultivateur, voisin de la victime. Selon des sources sur place, Léonard a conduit la victime dans un champ de maïs se trouvant tout près de la maison. La victime a crié au secours mais Léonard l'a fermée la bouche avec la main. Après le viol, E.N. a continué à crier et les voisins sont intervenu mais le présumé auteur avait pris le large. La victime a été conduite à l'hôpital de Rutana pour avoir des médicaments contre la grossesse non désirée et les MST.

### **Une femme tabassée en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 12 mars 2022, vers 19 heures, sur la colline Shanga, zone Rutongankwa, commune Buhiga, province Karuzi, une femme prénommée Lucia, âgée de 29 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassée par son mari, Jean Claude Muhimpundu, âgé de 32 ans, membre du parti CNDD-FDD et blessée au niveau des yeux. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au CDS Rudaraza où elle a reçu des soins médicaux tandis que son mari a été arrêté et conduit au cachot de la police à Buhiga.

### **Une femme battue en commune Muruta, province Kayanza**

En date du 16 mars 2022, sur la colline Manini, commune Muruta, province Kayanza, Agnès Miburo a été battue par son mari Côme Ndagijimana, un sexagénaire, à coups de main et de pied au niveau du dos. Selon des sources sur place, en outre, en date du 13 mars 2022, Côme avait blessé sa femme avec une hache au niveau des pieds. Il a été exigé de donner notables deux bidons de bière locale. Selon les mêmes sources, la victime a été transportée à l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux.

### **Une fille violée en commune Muruta, province Kayanza**

En date du 14 mars 2022, sur la colline Mikuba, commune Muruta, province Kayanza, E. N., âgée de 20 ans a été violée par Ernest Nibimpaye de la même localité. Selon des sources sur place, la victime cherchait de l'herbe pour le bétail lorsque Ernest a sauté sur elle puis l'a violée. Selon les mêmes sources, il y avait quelques jours, Ernest avait demandé à cette jeune fille d'être sa deuxième

femme mais en vain. Ernest Nishimwe a été appréhendé et conduit au cachot de la commune Muruta tandis que la victime a été emmenée à l'hôpital de Kayanza pour des soins médicaux.

### **Une femme battue en commune Muruta, province Kayanza**

En date du 15 mars 2022, le soir, sur la sous-colline Gitwe, colline Remera, commune Muruta, province Kayanza, Lamberthe Habonimana, âgée de 57 ans, a été battue par son mari Marc Ndikumana, âgé de 58 ans et blessée au niveau de la tête. Selon des sources sur place, l'incident a eu lieu quand la victime venait des champs. Selon les mêmes sources, Lamberthe a été accusée d'avoir cultivé le champ que son mari programmait de faire louer le lendemain. Sur l'ordre de l'administrateur communal, le présumé auteur a été arrêté par la police puis conduit au cachot communal à Muruta et la victime a été transportée à l'hôpital de Kayanza pour des soins médicaux.

### **Une fille violée en commune Ndava, province Mwaro**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2022 indique qu'en date du 2 janvier 2022, sur la colline Nyangunzu, zone Buziracanda, commune Ndava, province Mwaro, A.H., âgée de 18 ans, élève en 9<sup>ème</sup> année, à l'ECOFO Nyangunzu, a été violée dans une brousse par son professeur Isidore alias Hwahwa. Selon des sources sur place, la victime était allée à Fota pour rendre visite à sa grande soeur, voisine du présumé auteur. Ce dernier l'a violée après lui avoir donné 5000 fbu. Selon les mêmes sources, la victime a révélé les faits à sa tante après qu'elle ne voyait plus ses menstruations et la tante l'a dit au père de la victime. Ce dernier est allé à l'école où il a battu sa fille et celle-ci a dénoncé son professeur. Après, le directeur de cette ECOFO a rapporté le cas à la Police qui a arrêté le présumé auteur en date du 22 février 2022.

### **Une fillette violée en commune Butaganzwa province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 avril 2022 indique qu'en date du 20 mars 2022, vers 16 heures, sur la colline Rugoma, commune Butaganzwa, province Kayanza, A.B., âgée de 10 ans, a été violée par son oncle, âgé de 20 ans, habitant sur la même colline. Selon des sources sur place, cette fillette s'était rendue chez sa grand-mère pour lui rendre visite et le présumé auteur a profité de l'absence de ses parents pour la violer. Selon les mêmes sources, sa mère a évacué la victime vers l'hôpital Musema pour des soins médicaux. Le présumé auteur a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du poste de police pour des raisons d'enquête.

### **Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 avril 2022 indique qu'en date du 19 mars 2022, sur la colline Gihororo, zone et commune Gatara, province Kayanza, Judith Miburo, commerçante, âgée de 43 ans, a été battue par son mari Vital Ndayizeye, âgé de 42 ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur menaçait de tuer cette femme si celle-ci ne lui donnait pas de l'argent de la vente de boissons de banane.

### **Une fillette violée en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 avril 2022 indique qu'en date du 24 mars 2022, vers 15 heures, sur la sous-colline et colline Kigume, commune Gatara, province Kayanza, C.A., âgée de 10 ans, a été violée dans une rigole près d'une route par Léonard Ntahomvuka, âgé de 35 ans, père de deux enfants. Selon des sources sur place, la victime était avec ses amies et allait chercher des herbes de bétail quand le présumé auteur l'a prise par force et l'a conduite dans une rigole. Selon les mêmes sources, d'autres enfants ont crié au secours et des gens sont intervenus.

Cette victime a été évacuée vers l'hôpital Musema pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal du poste de police avant d'être transféré en date du 23 mars 2022 au cachot du commissariat provincial de police à Kayanza.

### **Une fille violée en commune Muruta, province Kayanza**

En date du 29 mars 2022, vers 18 heures, sur la colline Muciro, commune Muruta, province Kayanza, E. I., âgée de 16 ans, orpheline de père, a été violée par son voisin, Audace Nyabenda, âgé de 49 ans. Selon des sources sur place, la victime revenait du marigot pour puiser de l'eau quand le présumé auteur l'a poursuivie jusque chez elle dans la maison. Il l'a prise par force et l'a introduite dans une chambre à coucher où il l'a violée. Selon les mêmes sources, sa mère est venue la secourir après avoir entendu des cris et Audace Nyabenda a pris fuite en passant par la fenêtre. Le lendemain, cette victime a été évacuée vers l'Hôpital de Kayanza tandis que ce présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal de police de Muruta.

### **Une fille violée en commune et province Kayanza**

En date du 3 avril 2022, vers 19 heures, sur la colline Muciro, zone Nyabihogo, commune et province Kayanza, O.N., cultivatrice, âgée de 25 ans, a été violée par Alexis Ntirandekura, âgé de 30 ans. Selon des sources sur place, la victime venait du marché quand le présumé auteur l'a attrapée, l'a conduite par force dans un champ de maïs, près d'une route où il l'a violée. Selon les mêmes sources, après avoir crié au secours, la victime a été secourue par des voisins qui sont intervenus et le présumé auteur a pris le large.

### **Une fille violée en commune et province Rumonge**

En date du 31 mars 2022, vers 1 heure du matin, sur la colline Mugomere, centre, commune et province Rumonge, D. H., serveuse au bistrot, a été violée par Alexis Nshimumukiza alias Fagason, chef collinaire des Imbonerakure de Mugomere, Adolphe Manirakiza et Anaclet Toyi, tous Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont été arrêtés par des policiers et conduits au cachot du commissariat de police de Rumonge.

### **Une fillette violée en commune Rango province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 avril 2022 indique qu'en date du 22 mars 2022, vers 14 heures, sur la sous-colline et colline Nyabitwe, commune Rango, province Kayanza, F.N., âgée de 9 ans, écolière en 3<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Kabuye, a été violée par Egide, âgé de 16 ans, écolier en 6<sup>ème</sup> année à cette même école. Selon des sources sur place, l'auteur du viol a croisé la victime dans les marais de la sous-colline Nyabitwe en train de chercher de l'herbe fourragère. Selon les mêmes sources, la victime a été évacuée à l'hôpital Musema pour l'expertise médicale et bénéficier des soins médicaux tandis que le présumé auteur du viol a été arrêté et conduit au cachot du poste de police Rango pour des raisons d'enquêtes.

### **Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 avril 2022, indique qu'en date du 15 mars 2022, vers 3 heures, sur la colline Gitwenge, commune Gatara province Kayanza, Diane Nizigiyimana âgée de 32 ans, a été battue par son mari Emmanuel Hakizimana, commerçant, âgé de 42 ans et lui a fracturé le bras gauche. Selon des sources sur place, le mari entretient des relations

de concubinage avec une autre femme de cette localité. Selon les mêmes sources, le présumé auteur n'a pas été inquiété malgré les violences physiques qu'il a infligé à sa femme.

### **Une fille violée en commune Mukike, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 avril 2022 indique qu'en date du 16 avril 2022, vers 23 heures, sur la colline Rukina, commune Mukike, province Bujumbura rural, D. H., âgée de 15 ans, élève, originaire de la commune Mugamba, province Bururi, a été violée par Nkunuzimana, le mari de sa cousine lorsqu'elle dormait. Selon des sources sur place, la victime a crié au secours et elle a été secourue par ceux qui étaient dans la maison tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal de Mukike. La victime a reçu les soins au CDS Mukike. Signalons que la victime habite chez le présumé auteur.

### **Une fille violée en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 20 avril 2022, vers 6 heures, sur la colline Kigoma, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, A.I., âgée de 14 ans, originaire de la colline et zone Buhinyuza, de la même commune, a été violée par le surnommé Bobo, membre du parti UPRONA, âgé de 40 ans. Selon des sources sur place, en date du 19 avril 2022, vers 17 heures, Bobo a rencontré la fille au marché de Karuzi et lui a acheté de la bière ainsi que de la brochette. Cet homme l'a conduite chez lui où il l'a violée. Selon les mêmes sources, les voisins ont alerté la police qui a alors arrêté le présumé auteur et l'a conduit au cachot du commissariat provincial de Karuzi. La victime a été conduite au CDS Karuzi pour des soins médicaux.

### **Une fille violée en commune Rango, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 avril 2022 indique qu'en date du 15 avril 2022, sur la colline Kabuye, commune Rango, province Kayanza, E.I., âgée de 23 ans, malade mentale, a été violée par Gabriel Bankagakura, âgé de 46 ans. Selon des sources sur place, la mère de la victime les a surpris dans un champ de haricot. Selon les mêmes sources, la victime a été évacuée vers l'hôpital Musema pour subir des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la commune Rango pour des raisons d'enquête.

### **Une fillette violée en commune Nyanza-Lac, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 avril 2022 indique que sur la colline Biniganyi, zone Kazirabageni, commune Nyanza-lac, province Makamba, A.N., âgée de 14 ans, élève en 9<sup>ème</sup> année à l'ECOFO de Gasange, commune Nyanza-Lac, a été violée par son frère Asmani Ndayisaba, âgé de 56 ans, membre du parti CNDD-FDD, marié. Selon des sources sur place, cette affaire a été connue après que la victime ait une grossesse de six mois. Celle-ci avait été interdite par le présumé auteur de dévoiler le secret en la menaçant de la tuer. Selon les mêmes

sources, le présumé auteur a été arrêté en date du 14 avril 2022 et conduit au cachot du commissariat communal à Nyanza-Lac par la police dudit commissariat.

### **Une fille violée en commune Kayogoro, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 avril 2022 indique qu'en date du 13 avril 2022, sur la colline Nyantakara, commune Kayogoro, province Makamba, E.N., âgée de 16 ans, a été violée par Faustin, membre de la milice Imbonerakure résidant sur cette colline. Selon des sources sur place, Lucien Sakubu, membre du parti CNL, a mené un plaidoyer pour la justice de la victime auprès de l'administrateur de la commune Kayogoro, Antoine Ndayiragije, qui a ordonné l'arrestation du présumé auteur mais il avait pris le large avec la complicité d'un des élus collinaires prénommé Apollinaire. Celui-ci a été arrêté mais il a été libéré après trois jours lorsque le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police de Kayogoro. Selon les mêmes sources, la victime a été tabassée par Sylvestre Bucumi, père du présumé auteur lorsque les élus collinaires avaient forcé la victime au mariage avec son présumé auteur. En date du 20 avril 2022, Lucien Sakubu, membre du parti CNL, a été menacé de mort par des responsables collinaires du parti CNDD-FDD dont Baltazar Ndayitwayeko, secrétaire du parti CNDD-FDD sur la colline Nyantakara qui a juré qu'un membre du parti CNL n'aura pas accès à la justice tant que son parti est au pouvoir. Le secrétaire communal du même parti, Kadoyi a renchéri les propos de son subalterne lors d'une décente effectuée sur cette colline en date du 20 avril 2022.

### **Une fillette violée en commune Rango, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> mai 2022 indique qu'en date du 10 avril 2022, vers 12 heures, sur la colline Gitibu, commune Rango, province Kayanza, I.A.B., âgée de 6 ans, a été violée par un prénommé Edmond, âgé de 40 ans. Selon des sources sur place, la victime allait chercher du bois de chauffage dans un buisson, tout près de son domicile quand le présumé auteur l'a trompée en lui donnant un bonbon. Selon les mêmes sources, la victime a eu peur d'en parler mais suite à des douleurs qu'elle sentait au niveau de ses parties génitales, elle a fini par en parler à sa mère en date du 13 avril 2022. La victime a été évacuée vers l'hôpital Musema pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la commune Rango.

### **Une femme battue en commune Muruta, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> mai 2022 indique qu'en date du 22 avril 2022, sur la sous-colline Marongo, colline Rukoma, commune Muruta, province Kayanza, Liberathe Ndayizeye, âgée de 41 ans, a été battue à coup de pierre au niveau de la tête par son mari Oscar Ntahiraja, âgé de 42 ans. Selon des sources sur place, Oscar Ntahiraja est venu à la maison accompagné par des hommes qui venaient prendre la récolte de maïs de la famille mais la femme s'y est opposée. Les administratifs à la base ont infligé à Oscar une amende de deux bidons de

bière. Le même jour, la victime a été évacuée vers un des CDS de la localité avant d'être transférée à l'hôpital Kayanza.

### **Un garçon violé en commune Bugarama, province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> mai 2022 indique qu'en date du 24 avril 2022, dans un cabaret à Magara, commune Bugarama, province Rumonge, C.N., jeune homme, a été violé après être enivré par Vital Niyonkuru, âgé de 42 ans, chauffeur à l'entreprise Sinohydro exécutant le projet d'aménagement de la centrale hydroélectrique de Ruzibazi. Selon des sources sur place, la victime qui ne pouvait pas marcher a été conduite dans une structure sanitaire à Magara.

### **Une femme battue en commune Bukemba, province Rutana**

En date du 26 avril 2022, sur la colline Ruranga, zone et commune Bukemba, province Rutana, Emelyne Nibigira, âgée de 37 ans, a été battue et blessée au niveau de la tête à l'aide d'un bâton par son mari Eric Minani, âgé de 42 ans qui l'accusait de relations extraconjugales. Selon des sources sur place, Emelyne a été conduite au CDS Bukemba pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a pris le large.

### **Une femme battue en commune Butaganzwa, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 mai 2022 indique qu'en date du 29 avril 2022, vers minuit, sur la colline Shembati, commune Butaganzwa, province Kayanza, Jeanine Nzoyisaba, âgée de 33 ans, a été battue à coup de bâtons par son mari, Edmond Bizaneza, âgé de 39 ans et blessée au niveau du dos. Selon des sources sur place, cet homme menaçait cette femme de la chasser du ménage disant qu'il ne veut plus d'elle. Le lendemain, Jeanine a porté plainte aux élus collinaires mais ces derniers ne sont pas intervenus du fait que ces autorités ont été corrompues par le présumé auteur. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital Musema pour des soins médicaux et elle est retournée vivre chez ses parents de peur d'être tuée par son mari.

### **Une femme violée par des Imbonerakure en commune Giharo, province Rutana**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 mai 2022 indique qu'en date du 29 avril 2022, sur la colline Kibimba, commune Giharo, province Rutana, des Imbonerakure dont Ruhoranyi, responsable collinaire du parti CNDD-FDD à Kibimba, zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, ont battu et violé J.M., dans son champ et ont pris le vélo de la coopérative Sangwe qu'elle avait. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure l'ont bandée les yeux avec une partie d'un pagne avant de la violer. Après cet incident, elle a été conduite à l'hôpital Kinyinya pour des soins médicaux où elle a quitté en date du 3 mai 2022. Selon les mêmes sources, à l'origine de ces violences sont les conflits fonciers concernant l'exploitation des marais de Maragarazi qui existent entre son mari, Théoneste Juma, membre du parti CNDD-FDD mais

accusé d'appartenir au parti CNL, ancien chef de cette colline et les autorités administratives dont le Gouverneur, Sylvain responsable provincial du parti CNDD-FDD et Rénoyat, responsable communal du parti CNDD-FDD. Cette femme est allée porter plainte à la police mais Rénoyat qui se trouvait sur place l'a chassée en l'accusant de menteur.

### **Une femme brûlée en commune Kanyosha, Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 mai 2022 indique qu'en date du 8 mai 2022, sur la sous-colline Gikangaga, colline Ruyaga, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, Cécile Nizigiyimana a été brûlée par son mari, Nicolas Ndayishimiye, membre du parti CNDD-FDD, au niveau des seins, du ventre et des cuisses par de l'eau chaude. Selon des sources sur place, cette victime était accusée par son mari d'infidélité. Selon les mêmes sources, Nicolas a été arrêté le même jour puis conduit au cachot du poste de police de Ruyaga, en date du 9 mai 2022, le présumé auteur a été libéré.

### **Une femme battue en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 mai 2022 indique qu'en date du 8 mai 2022, vers 17 heures à la sous-colline et colline Gisoro, commune et province Kayanza, Evelyne Nahimana, âgée de 25 ans, a été battue à coups de bâton par son mari, Joachim Ndamuhawenayo, âgé de 37 ans, à son domicile. Selon des sources sur place, il l'a accusée d'avoir quitté sa maison sans son autorisation. Selon les mêmes sources, son mari l'avait trouvée dehors et l'a introduite violemment dans la maison. La victime a pris fuite vers sa tante sur la colline Kirema.

### **Une fillette violée en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 mai 2022 indique qu'en date du 8 mai 2022, à la sous-colline Mubuga, colline Bubezi, commune et province Kayanza, P.V., âgée de 9 ans, a été violée par Pascal Nduwayo, âgé de 19 ans, cultivateur. Selon des sources sur place, le présumé auteur a trouvé la victime en train de jouer avec ses amies et lui a acheté un chapati avant de la conduire derrière une maison pour la violer. Selon les mêmes sources, cette victime a été évacuée le même jour vers l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux. Pascal a été arrêté par le chef collinaire et conduit au cachot du commissariat communal de police à Kayanza.

### **Une femme battue en commune et province Kayanza**

En date du 13 mai 2022, vers 18 heures, sur la sous-colline Gisoro, colline Misave, commune et province Kayanza, Claudine Bucumi, âgée de 41 ans, a été battue par son mari, Léonidas Ndacayirorera, commerçant. Selon des sources sur place, Léonidas avait passé la soirée dans un bistrot de vin de banane appartenant à sa femme et ils étaient rentrés ensemble. Arrivé à la maison, Léonidas a battu sa femme en l'accusant qu'en route elle tentait de traîner les pieds. Selon les mêmes sources, la victime a été blessée au niveau de l'œil et du bras. Cette victime a été évacuée

vers l'hôpital pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a pris le large craignant d'être arrêté.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mai 2022 indique qu'en du 8 mai 2022, vers 13 heures, sur la colline Kizuka, commune et province Rumonge, A.M., élève de la 7<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Nyamibu, a été violée par Pascal Bigirimana, enseignant des mathématiques à cette école, dans sa maison. Selon des sources sur place, en date du 9 mai 2022, un groupe de parents est allé le rechercher mais il avait déjà déserté l'école. Selon les mêmes sources, en date du 12 mai 2022, Léonard Sirabahenda, chef de zone Kizuka a réuni les directeurs, les membres des comités de gestion de 4 écoles de la colline Kizuka et certains religieux de la place pour parler du cas et étudier ensemble comment prévenir les VSBG en milieu scolaire.

### **Une fille violée en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 mai 2022 indique qu'en date du 12 mai 2022, vers 17 heures, sur la colline Murunga, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, C.I., âgée de 12 ans, a été violée par Aster Mpawenayo, domestique, âgé de 20 ans. Selon des sources sur place, les faits se sont passés dans la maison où travaillait Aster lorsque la victime était venue rendre visite à ses amis. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Mugongo-Manga.

### **Une femme battue en commune Mutumba, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 mai 2022 indique qu'en date du 11 mai 2022, vers 21 heures, sur la colline Rapiro, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Justine Ndirabika, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 27 ans, originaire de cette colline, a été battue à coups de poing au niveau du visage par son mari, Floris Cibukiro quand ils provenaient d'un bar étant tous ivres. Selon des sources sur place, ils se sont disputés et le mari a battu sa femme et celle-ci a été conduite à L'hôpital de Référence de Karuzi où elle a été alitée. Selon les mêmes sources, par après, Floris Cibukiro a pris fuite.

### **Une fillette violée en commune Gatara province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 mai 2022 indique qu'en date du 5 mai 2022, sur la sous-colline Kigume, colline Butwe, commune Gatara province Kayanza, I.A., âgée de 9 ans, élève en 2<sup>ème</sup> année, a été violée par Elie Hacimana, cultivateur, âgé de 20 ans. Selon des sources sur place, la victime cherchait des herbes de pâturage pour des lapins et Elie l'a conduite dans un buisson où il l'a violée après lui avoir dit qu'il allait lui montrer l'endroit où il y avait de bonnes herbes. Selon les mêmes sources, en date du 12 mai 2022, la victime a été conduite à l'hôpital Musema pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a pris le large.

### **Une fille violée en commune Gatara, province Kayanza**

En date du 16 mai 2022, sur la colline Shinya, commune Gatara, province Kayanza, C.N., âgée de 16 ans, élève en 8<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Shinya, a été violée par son enseignant Raymond Ndayiragije dans un marais. Selon des sources sur place, ce dernier rentrait de l'école avec la victime et il lui a dit que si elle n'acceptait pas de coucher avec lui elle ne réussirait pas, avant de la prendre par force. Selon les mêmes sources, la victime a été évacuée vers l'hôpital Musema pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur du viol a été arrêté par la police à Gatara et conduit au cachot communal de police à Gatara.

### **Un garçon violé en commune Nyanza-lac, province Makamba**

En date du 24 avril 2022, sur la colline Bukeye, zone et commune Nyanza-Lac, province Makamba, E. N., âgé de 14 ans, a été violé par Musumari. Selon des sources sur place, la victime a donné des beignets à Musumari qui lui a exigé de partir ensemble à son domicile afin de lui payer de l'argent pour les beignets pris. Arrivé au cimetière, dans un endroit caché, Musumari l'a violé et s'est emparé de tout son argent et de tous les beignets. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté par la police tandis que la victime a été conduite à l'hôpital pour des soins médicaux.

### **Une fillette violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 mai 2022 indique qu'en date du 17 mai 2022, sur la colline Mushasha, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, M.N, âgée de 14 ans, a été violée par son père Louis Bizimana, pasteur et membre du parti CNDD-FDD alors que sa mère se trouve en Arabie Saoudite. Selon des sources sur place, le cas a été connu lorsque son père punissait sa fille et cette dernière a dévoilé le secret en disant que le viol se faisait à maintes reprises. Selon les mêmes sources, le crime avait commencé depuis le départ de sa mère, il y a 4 ans lorsque la fille avait 10 ans. Durant ces années, elle avait gardé le secret car son père lui donnait des cadeaux pour garder le silence. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la police de la brigade de Gatumba pour des enquêtes en date du 19 mai 2022 mais il a été relâché, en date du 25 mai 2022.

### **Une fillette violée en commune Kayokwe, province Mwaro**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 mai 2022 indique qu'en date du 22 mai 2022 vers 17 heures, au quartier Kagoma, colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, O. I., âgée de 8 ans, écolière à l'ECOFO Gasumo, a été violée par un boutiquier prénommé Fulgence alias Mudandaza. Selon des sources sur place, la victime rentrait de l'école et en passant devant la boutique, le présumé auteur l'a violée en lui promettant des biscuits. Selon les mêmes sources, la fillette l'a dit à l'épouse de son oncle. Selon les mêmes sources, la victime a été transportée à l'hôpital de Kibumbu, le lendemain tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Mwaro.

### **Une fille violée en commune Muruta, province Kayanza**

En date du 4 juin 2022, vers 15 heures, sur la colline Buziraguhindwa, commune Muruta, province Kayanza, D. I., âgée de 8 ans, élève à l'ECOFO Buziraguhindwa, a été violée par Claver Nyabenda, âgé de 37 ans, cordonnier, au centre de cette colline. Selon des sources sur place, la victime s'est rendue au lieu de travail de Claver et celui-ci l'a emmenée dans une bananeraie, derrière des bars pour la violer. Selon les mêmes sources, le présumé auteur du viol a été arrêté et conduit au cachot communal de Muruta tandis que la victime a été conduite au CDS Remera à Muruta pour des soins médicaux avant d'être référée à l'hôpital de Kayanza, le lendemain.

### **Une fille violée en commune et province Rutana**

En date du 2 juin 2022, sur la colline Gaseri, zone, commune et province Rutana, F.I., âgée de 14 ans, a été violée par Thierry Bikorimana, âgé de 26 ans, originaire de la province Gitega, travailleur domestique chez les parents de la victime. Selon des sources sur place, la victime était seule à la maison en train de préparer la nourriture. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS de Museno pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a pris fuite.

### **Une femme battue en commune Butanganzwa, province Kayanza**

En date du 6 juin 2022, vers 11 heures, sur la colline Shembati, commune Butanganzwa, province Kayanza, Alice Niyomwungere, âgée de 23 ans, a été battue par Thacien Nsengumuremyi à l'aide d'un bâton. Selon des sources sur place, la victime s'était rendue chez Thacien avec qui elle a eu un enfant pour lui demander l'extrait d'acte de naissance afin de faire soigner son enfant. Selon les mêmes sources, Alice a été blessée au niveau de la tête et du bras gauche qui a été fracturé. La victime a été évacuée vers l'hôpital Musema pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a pris fuite.

### **Une femme violée en commune Kiremba, province Ngozi**

En date du 5 juin 2022, sur la colline Gitaro, commune Kiremba, province Ngozi, L.N., âgée de 80 ans, a été violée par Sylvestre Ntahomvukiye, âgé de 50 ans, natif de la colline Gitaro. Selon des sources sur place, la victime a crié au secours et les voisins sont intervenus pour arrêter le présumé auteur puis conduit au cachot de police. En date du 9 juin 2022, Sylvestre Ntahomvukiye a été condamné à une peine de 25 ans de servitude pénale et de payer 3 millions de dommages et intérêt à la victime dans un procès de flagrance tenu au parquet de la République à Ngozi.

### **Une fillette violée en commune Marangara, province Ngozi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 juin 2022 indique qu'en date du 5 juin 2022, vers 10 heures, sur la colline Runda, commune Marangara, province Ngozi, J.I., âgée de 4 ans et 8 mois a été violée par Shaban Niyonkuru, âgé de 16 ans et Bazobabakiriho, âgé de 14 ans. Selon des sources sur place, ils l'ont trompée et l'ont conduite dans une brousse de cette colline.

Selon les mêmes sources, les deux garçons ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police Marangara tandis que la victime a été conduite à l'hôpital pour des soins médicaux.

### **Une fille violée en commune Burambi, province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 juin 2022 indique qu'en date du 5 juin 2022, vers 18 heures, sur la colline Gahinda, commune Burambi, province Rumonge, S.N., âgée de 17 ans, a été violée par un prénommé Désiré alias Rama résidant sur la même colline, cultivateur lorsqu'elle rentrait chez elle à Busaga. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital tandis que le présumé auteur a pris fuite.

### **Une femme battue en commune Butaganzwa, province Kayanza**

Une information parvenue à la ligue iteka en date du 19 juin 2022 indique qu'en date du 12 juin 2022, vers 18 heures, sur la sous-colline Muremera, colline Pfunda, commune Butaganzwa, province Kayanza, Dorine Cishatse, âgée de 26 ans a été battue et blessée par son mari, Thierry Nimubona, âgé de 32 ans. Selon des sources sur place, elle venait de participer à une fête de mariage de leurs voisins. Selon des sources sur place, elle a été accusée de sortir de l'enclos alors qu'il le lui avait interdit. Selon les mêmes sources, la victime a été évacuée vers l'hôpital Musema pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur n'a pas été inquiété.

### **Une femme battue en commune Butaganzwa, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 juin 2022 indique qu'en date du 9 juin 2022, sur la sous-colline Kibuye, colline Bumba, commune Butaganzwa, province Kayanza, Devotte Manirakiza, âgée de 46 ans, a été battue par un groupe de jeunes Imbonerakure avec la complicité de son mari Isidore Nubusa, âgé de 53 ans. Selon des sources sur place, la victime et son mari se sont disputés sur une affaire familiale. Par après, leur fils Divin Manirakiza, âgé de 18 ans est allé amener un groupe de membres de la milice Imbonerakure dirigés par un certain Sion et ont pris la femme et l'ont conduite loin de la maison pour la battre en tentant aussi de la violer. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital Musema pour des soins médicaux tandis que les présumés auteurs sont restés libres.

### **Une femme battue en commune Butaganzwa, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 juin 2022 indique qu'en date du 18 juin 2022, sur la sous-colline Kansi, colline Kigarama, commune Butaganzwa, province Kayanza, Damienne Ndayishimiye, âgée de 45 ans, a été battue par Misigaro, âgé de 58 ans, son voisin jusqu'à lui casser le bras droit. Selon des sources sur place, la victime a été accusée par Misigaro d'être la compagne de sa femme et l'a menacée de lui faire du mal si elle ne cessait pas ses relations. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Musema pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur est resté libre.

### **Une femme battue en commune Butaganzwa, province Kayanza**

En date du 30 juin 2022, vers 22 heures, sur la colline Kigarama, commune Butaganzwa, province Kayanza, Suavis Nduwimana, âgée de 42 ans, a été battue à coups de poing et de pied au niveau de la tête et du ventre par son mari Roger Ndereyimana, âgé de 53 ans. Selon des sources sur place, cette femme qui avait une grossesse de quatre mois a avorté suite à ces coups. La victime était en train de conseiller son mari à ne pas gaspiller la récolte du haricot en le vendant pour s'enivrer et courtiser d'autres femmes. Selon les mêmes sources, le lendemain, la victime a été évacuée à l'hôpital Musema pour des soins médicaux mais le présumé auteur n'a pas été arrêté du fait que l'affaire a été arrangée à l'amiable par sa famille et celle de son mari.

### **Une femme violée en commune Muruta, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 31 juillet 2022 indique qu'en date du 16 juin 2022, vers 18 heures, sur la sous-colline Rurinsi, colline Kibakwe, commune Muruta, province Kayanza, H.B, âgée de 35 ans, a été violée par Eric Ziranotse, âgé de 38 ans et Prosper Ndereyimana, âgé de 40 ans, tous de la même localité. Selon des sources sur place, la victime revenait du centre Kibakwe pour faire des achats. Selon les mêmes sources, la victime s'est rendue à l'hôpital Kayanza pour bénéficier des soins médicaux. Selon les mêmes sources, les présumés auteurs ont été arrêtés et conduits au cachot communal Muruta avant d'être transférés au cachot du commissariat de police à Kayanza.

### **Une fillette violée en commune Isare, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 juillet 2022 indique qu'en date du 4 juillet 2022, vers 12 heures, sur la colline Bushaka, commune Isare, province Bujumbura, G.I., âgée de 11 ans, a été violée dans une brousse tout près d'un chemin par Déo Nsengiyumva, âgé de 39 ans, commerçant des régimes de bananes, père de deux enfants. Selon des sources sur place, la victime provenait d'une source d'eau pour puiser de l'eau quand elle a été violée. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au Centre Seruka pour une assistance médicale tandis que le présumé auteur a été arrêté en date du 6 juillet 2022 et conduit au cachot du poste de police de Rushubi avant d'être transféré respectivement au cachot du parquet à Kabezi, en date du 9 juillet 2022 et à la prison de Mpimba, en date du 19 juillet 2022.

### **Tentative de viol d'une fille en commune et province Kayanza**

En date du 23 juillet 2022, vers 19 heures, sur la sous-colline Kigarama, colline Mpandamigege, commune et province Kayanza, B.I., âgée de 21 ans, a été blessée au niveau du cou par Abraham Niyiragira, âgé de 22 ans et Jean Bosco Miburo, âgé de 24 ans en tentant de la violer. Selon des sources sur place, Astérie Ndikuriyo, boutiquière a appelé la victime dans sa boutique où se cachaient les deux présumés auteurs et a quitté le lieu pour leur céder la place. Selon les mêmes sources, la victime a crié aux secours et la population est intervenue avant que ces jeunes gens ne passent à l'acte. Les présumés auteurs ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat de police à Kayanza en date du 24 juillet 2022.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 juillet 2022 indique qu'en date du 12 juillet 2022, au quartier Birimba, au centre-ville de Rumonge, province Rumonge, D.I., âgée de 13 ans, écolière, a été violée à son domicile par Isaac Mateso, membre du parti CNDD-FDD, capitaine d'une équipe de pêche au port de Rumonge. Selon des sources sur place, les parents de la victime ont porté plainte auprès de la police pour que le présumé auteur soit arrêté mais en vain.

### **Une fillette violée en commune Songa, province Bururi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 juillet 2022 indique qu'en date du 3 juillet 2022, sur la colline Taba, zone Muheka, commune Songa, province Bururi, M. N., âgée de 10 ans, vivant avec un handicap mental, a été violée dans une bananeraie par Claver Mperejimana, âgé de 46 ans de ladite colline. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été surpris par les parents de la victime. Celle-ci a été conduite à l'hôpital Matana pour des soins médicaux tandis le présumé auteur a été arrêté en date du 4 juillet 2022 et conduit au cachot du commissariat communal de Songa. Selon les mêmes sources, en date du 9 juillet 2022, le présumé auteur s'est évadé de ce cachot mais il a été réarrêté le même jour dans la localité de Muyange, colline Gisisye de la même commune par la population de la localité en collaboration avec des policiers qui étaient à sa poursuite.

### **Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 juillet 2022 indique qu'en date du 7 juillet 2022, sur la colline Bubogora, commune Gatara, province Kayanza, Sylvie Akimana, âgée de 28 ans, a été battue à coups de poing par son mari Eric Hatungimana, âgé de 38 ans. Selon des sources sur place, la victime essayait de conseiller son mari de rompre le concubinage et de ne plus gaspiller les biens familiaux. Selon les mêmes sources, le présumé auteur n'a pas été inquiété malgré que le CDFC avait saisi l'administrateur communal.

### **Une femme menacée de mort en commune Shombo, province Karuzi**

En date du 6 juillet 2022, sur la colline Butwe, zone Nyarurambi, commune Shombo, province Karuzi, Ngendakumana, âgée 38 ans, travailleuse de sexe, membre du parti CNDD-FDD a été intimidée et menacée d'être tuée par Agathe, âgée de 42 ans, Giselle Nimubona, âgée de 57 ans, Jeanne Ndinzemshi et la prénommée Jeannine en l'accusant de fréquenter leurs maris. Selon des sources sur place, il y avait une semaine, Ngendakumana a mis au monde un enfant issu des relations extraconjugales avec Pascal Ngendakumana, mari de Jeanine. Lors des consultations pré-natales, sur la fiche était inscrit Pascal comme père de cet enfant. Après la naissance, Jeanine a demandé le soutien à ces femmes de menacer Ngendakumana. Ce groupe de femmes s'est rendu chez Ngendakumana et l'a intimidée de ne plus approcher leurs maris et qu'elle ne devrait pas inscrire Pascal Ngendakumana comme père de l'enfant à l'état-civil sinon qu'elle serait tuée. Par après, la femme a fait inscrire Gaspard Ruzoza, âgé de 65 ans comme le père de l'enfant et ses fils ont porté plainte auprès des autorités collinaires. Celles-ci ont par après mené des enquêtes dont les résultats ont révélé Pascal comme le père de l'enfant qui a reconnu la paternité de l'enfant avant

d'être infligé une amende de 50.000 fbu en plus d'aller le déclarer à l'état civil afin de changer l'extrait de naissance de l'enfant.

### **Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 août 2022 indique qu'en date du 13 août 2022, sur la colline Kibaribari, commune Gatara, province Kayanza, Jacqueline Niyonkuru a été battue et mordue au niveau des bras par son mari, Salvator Ntunzwenimana, âgé de 38 ans en l'accusant d'avoir refusé de faire l'amour. Selon des sources sur place, le présumé auteur est rentré tard la nuit et a demandé à sa femme de faire l'amour avec lui mais cette dernière n'a pas accepté car elle souffrait de la malaria. Selon les mêmes sources, le lendemain, Jacqueline est partie chez ses parents et le surlendemain, ses deux enfants, âgés de 13 ans et de 9 ans l'y ont rejointe après être battus par leur père.

### **Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza**

En date du 18 août 2022, sur la colline Muhingira, commune Gatara, province Kayanza, Domitille Nyandwi, âgée de 50 ans, a été battue à coups de gifles et de poings par son frère, Herménégilde Nsengiyumva. Selon des sources sur place, la victime réclamait à son frère sa part d'une maison familiale héritée de la part de leur père mort en 2021. Selon les mêmes sources, la victime a été secourue par l'intervention des voisins.

### **Une fille violée en commune Marangara, province Ngozi**

En date du 15 août 2022, sur la colline Condori, zone Giheta, commune Marangara, province Ngozi, D. K. K., âgée de 8 ans, a été violée par Hakizimana, âgé de 37 ans. Selon des sources sur place, la victime était l'enfant de la femme du présumé auteur. Il a envoyé l'enfant dans la chambre où il l'a poursuivie et l'a violée. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté le même jour et conduit au cachot du commissariat communal de police à Marangara.

### **Une fille violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 août 2022 indique qu'en date du 13 août 2022, vers 17 heures, sur la sous-colline Murungu, colline Rutumo, commune et province Rumonge, C. N., âgée de 14 ans, déficiente mentale, a été violée par Marc Ninteretse, âgé de 33 ans, membre de la milice Imbonerakure de Rutumo, cousin de la mère de la victime. Celle-ci avait été violée moyennant 1000 fbu dans un buisson sur le chemin de retour à la maison de cet homme qui l'avait employée la journée dans le débroussaillage des alentours de sa boutique à Murungu. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au CDS de Magara pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté, le même jour, vers 20 heures, par l'administration locale en collaboration avec des membres du comité mixte de sécurité collinaire après des révélations de la victime et il a été remis aux militaires de la position de Murungu qui à leur tour l'ont remis à la police de Rutumo en date du 14 août 2022 avant d'être immédiatement transféré au cachot du commissariat provincial de police de Rumonge accompagné d'un document qu'il a lui-même rédigé et signé en présence des témoins avouant l'infraction et demandant pardon.

### **Une jeune fille violée en commune Matana, province Bururi**

Dans la nuit du 26 septembre 2022, dans une maison utilisée pour faire le sauna à Mahwa, N.G., âgée de 16 ans, élève en 9ème année au Lycée communal Gishiha, commune Matana, province Bururi a été violée par Fabrice Maneno, Imbonerakure, commerçant au marché de Matana. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Matana pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, Fabrice Maneno a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de la police à Matana pour des raisons d'enquête.

### **Tentative de viol d'une fillette en commune Mubimbi, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 septembre 2022 indique qu'en date du 18 septembre 2022, sur la colline et commune Mubimbi, province Bujumbura Rural, P.M., âgée de 11 ans, a failli être violée par Evariste Ndekebasabe, âgé de 55 ans. Selon des sources sur place, la fillette était chez Evariste pour rendre visite à ses amies. Evariste a d'abord demandé à la fillette si elle avait déjà fait des rapports sexuels et il lui a donné ensuite 11000 fbu en lui proposant de faire des rapports sexuels mais l'enfant a refusé. Selon les mêmes sources, l'enfant a rapporté les faits à ses parents qui sont directement allés porter plainte au poste de police de la commune Mubimbi mais le présumé auteur n'a pas été arrêté.

### **Une femme battue en commune Buhiga, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 septembre 2022 indique qu'en date du 18 septembre 2022, vers 20 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Médiatrice Niyonzima, âgée de 38 ans, animatrice communautaire, a été battue par son mari en état d'ivresse, Muco Claude, âgé de 42 ans, démobilisé de la FDN. Selon des sources sur place, il l'a battue au niveau de la poitrine avec des coups de chaussures jusqu'à ce qu'elle perde connaissance et les voisins l'ont évacuée vers l'hôpital Buhiga où elle a été alitée. Selon les mêmes sources, la femme venait de demander à son mari de lui donner de l'argent pour acheter des uniformes scolaires de leurs 3 enfants avant de l'attaquer à coups de poings et de pieds.

### **Une femme battue en commune et province Kayanza**

En date du 22 septembre 2022, sur la colline Canzara, commune et province Kayanza, Rénilde Butoyi âgée de 38 ans, a été battue et cassé son bras à coup de poings par son mari, Mathieu Barakamfitye, âgé de 44 ans. Selon des sources sur place, le couple venait de passer 10 ans sans avoir d'enfants. Selon les mêmes sources, la victime venait de dire à son mari qui rentrait ivre de cesser de gaspiller les biens familiaux en achetant des bières et en les offrant à ses concubines. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et son mari a pris fuite quand les voisins sont intervenus.

### **Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza**

En date du 12 septembre 2022, vers 23 heures, sur la colline Kivuruga, commune Gatara, province Kayanza, Jeanine Niyokindi, âgée de 38 ans a été battue et cassée son bras à coups de poing Etienne Nzigamasabo, âgé de 45 ans, quand il rentrait en état d'ébriété. Selon des sources sur place, cette femme a été battue lorsqu'elle demandait à son mari pourquoi il avait fait louer deux lopins de terre sans son consentement. Selon les mêmes sources, le lendemain, une réunion des membres de

la famille du mari et ceux de la victime a été tenue et le mari qui a reconnu sa faute a accepté de payer des frais de soins de santé à la victime.

### **Une fille violée en commune Bukeye, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 septembre 2022 indique qu'en date du 10 septembre 2022, sur la colline Gahaga, commune Bukeye, province Muramvya, A.I., âgée de 15 ans, a été violée par son père Boniface Hatungimana, âgé de 51 ans. Selon des sources sur place, les faits ont eu lieu depuis le mois de mars 2022 et son père avait menacé cette victime de la tuer une fois qu'elle aura divulgué le secret. La fille est tombée enceinte d'où les faits ont été connus. Selon les mêmes sources, le viol se commettait dans la maison de son père alors que les autres enfants étaient envoyés à l'école. Le présumé auteur a été arrêté et conduit à la prison de Muramvya.

### **Une femme blessée en commune Buhiga, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 septembre 2022 indique qu'en date du 3 septembre 2022, vers 19 heures, sur la colline et zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi Jeanine Uwamahoro, âgée de 34 ans, a été battue et blessée à l'aide d'un couteau au niveau de la tête sur l'oreille droite par son mari prénommé Jacques, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 52 ans, sentinelle au Tribunal de Grande Instance de Karuzi. Selon des sources sur place, cette femme s'est plainte contre son mari qui venait de rentrer et ce dernier lui a sauté dessus. Ses enfants sont intervenus et la victime a été conduite directement à l'hôpital du Cinquantenaire de Karuzi tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police de Karuzi.

### **Une élève violée en commune Nyanza-Lac, province Makamba**

En date du 29 août 2022, sur la colline Kabondo, commune Nyanza-Lac, province Makamba, A. Z., âgée de 17 ans, élève à l'ECOFO Nyanza-Lac, a été violée par Olivier Irankunda, chômeur, dans sa chambre à coucher. Selon des sources sur place, l'auteur présumé, originaire de la colline Rabiro en commune et province Makamba, a été arrêté et détenu au cachot du commissariat de police à Nyanza-Lac après avoir vainement tenté des négociations à l'amiable entre sa famille et celle de la victime sous l'égide des administratifs collinaires.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 août 2022 indique qu'en date du 26 août 2022, vers 19 heures, derrière une maison louée à Gakora, sur la colline Kizuka, commune et province Rumonge, Jérôme Ndikumana, âgé de 51 ans, cultivateur, originaire de la commune Mutambu, province Bujumbura rural a violé A.N., âgée de 9 ans, élève en 2<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Gakora. Selon des sources sur place, Jérôme avait promis à la victime du poisson frais et lui avait demandé de lui apporter, le soir, des oignons rouges vendus chez ses parents. La victime s'est rendue chez Jérôme accompagnée de Joëlla, sa voisine, âgé de 10 ans. Après l'offre du poisson frais, la victime a été violée et Joëlla s'est sauvée, avertie qu'elle en payerait cher si elle dévoilait le secret. Le secret a été dévoilé le lendemain et Jérôme a été arrêté puis conduit à la police judiciaire de Rumonge en date du 28 août 2022 à 10 heures.

### **Une fille violée en commune Bukirasazi, province Gitega**

En date du 3 octobre 2022, sur la colline, zone et commune Bukirasazi, province Gitega, M.A., âgée de 12 ans, a été violée par Longin Sinzobatohana, commerçant de 43 ans. Selon des sources sur place, la victime travaillait comme domestique chez Longin et ce dernier avait l'habitude de l'appeler dans sa chambre pour la violer. Ce jour-là, l'enfant a refusé et Longin l'a menacée en lui disant qu'il allait la tuer si elle refusait et si elle révélait le secret à sa femme. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et les voisins sont intervenus pour voir ce qui se passait dans la maison car la femme du présumé auteur était au service. Selon les mêmes sources, Longin a été arrêté et conduit au cachot communal du poste de police de Bukirasazi. Après l'interrogatoire chez l'OPJ, il a été transféré au cachot du parquet de Gitega avant d'être conduit à la prison de Gitega.

### **Une femme battue et blessée en commune Giheta, province Gitega.**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 octobre 2022 indique qu'en date du 25 septembre 2022, vers 22 heures, sur la colline Kiremura, zone et commune Giheta, province Gitega, Consolante Sinamenye, âgée de 43 ans, a été battue et blessée au niveau de l'oeil par son mari, Xavier Ntakarutimana, âgé de 56 ans. Selon des sources sur place, ce dernier venait de rentrer et a pris un couteau pour couper la tête de sa femme en croyant que celle-ci était endormie. Comme cette femme n'avait pas encore pris le sommeil, elle a été touchée au niveau de l'oeil et elle a été secourue par des voisins qui l'ont conduite au CDS Giheta avant d'être transférée au Centre Humura. Selon les mêmes sources, le lendemain, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Gitega. Par après, ce présumé auteur a été relâché après un règlement à l'amiable de l'affaire.

### **Une fille violée en commune et province Muramvya**

En date du 3 octobre 2022, sur la colline Mpehe, commune et province Muramvya, K.N., âgée de 17 ans, a été violée par Elvis Hacimana, âgé de 32 ans. Selon des sources sur place, la victime rentrait seule à la maison dans la nuit et elle a croisé Elvis qui lui a proposé de l'accompagner. Selon les mêmes sources, arrivés dans un buisson, Elvis l'a prise par force et l'a violée. La victime a crié et des gens qui sont intervenus ont attrapé Elvis et l'ont conduit au cachot du commissariat provincial de police de Muramvya tandis que la victime a été conduite au CDS de Bugarama pour des soins médicaux.

### **Une femme violée en commune et province Rumonge**

Dans la nuit du 5 octobre 2022, à l'hôtel Kanyamuneza, au quartier Swahili, commune et province Rumonge, P.M, âgée de 19 ans, a été violée par OPJ Nathanaël Ntakarutimana, matricule 1490 du commissariat communal de la police à Rumonge. Selon des sources sur place, la victime était détenue au cachot du commissariat communal de police de Rumonge où elle a été sortie par l'OPJ Nathanaël qui l'a conduite à cet hôtel pour la violer. Selon les mêmes sources, la victime était détenue avec son mari dans ce cachot. En date du 6 octobre 2022, le présumé auteur a été arrêté et en date du 8 octobre 2022, il a été auditionné au cours d'un procès de flagrante par le TGI Rumonge.

### **Une femme battue par son mari en commune et province Rutana**

En date du 2 octobre 2022, vers 17 heures, à Birongozi, sur la colline, commune et province Rutana, Pascaline Nduwimana, âgée de 23 ans, cultivatrice, a été battue et blessée au niveau du cou à l'aide d'un couteau par son mari, Jean Marie Ndayisaba, âgé de 34 ans, coiffeur à Birongozi. Selon des sources sur

place, cette femme a été accusée d'infidélité. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Rutana avant d'être transférée à l'hôpital de Makamba tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Rutana. En date du 6 octobre 2022, Jean Marie a comparu devant le TGI de Rutana en flagrance et a été condamné à une peine de 20 ans de servitude pénale principale.

### **Une femme battue en commune et province Rutana**

En date du 7 octobre 2022, vers 18 heures, sur la sous-colline Karindo, colline, commune et province Rutana, Emelyne Nintunze a été battue au niveau de l'œil droit à l'aide d'un bâton par son mari, Eric Minani. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au Centre de Santé de Rutana tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Rutana. Selon les mêmes sources, l'origine de cet incident était le refus à son mari de la vente d'une propriété foncière.

### **Un homme violé en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 octobre 2022, indique qu'en date du 5 octobre 2022, dans la nuit, sur la colline Kavumu, zone Mu-rima, commune et province Kayanza, Emmanuel Nahayo, cultivateur, âgé de 23 ans, originaire de la colline Ngoma, commune Kabarore, province Kayanza, a été violé par Anicet Sindikubwayo, chef de colline Kavumu, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Emmanuel Nahayo qui vivait chez Anicet depuis mars 2022, avait commencé à subir des violences sexuelles au mois de juin 2022, pendant la nuit quand il dormait dans sa chambre. En date du 5 octobre 2022, la journée, il avait tout révélé à la femme d'Anicet Sindikubwayo et celle-ci lui avait demandé de lui faire signe en toussant plusieurs de fois dès que son mari commençait à le violer. Selon les mêmes sources, quand cet homme est revenu comme d'habitude pour le violer, Emmanuel Nahayo a réagi conformément à ce que cette femme lui avait dicté et c'est ainsi qu'Anicet a été attrapé en flagrant délit. Cette femme les a battus à coups de bâton avant de chasser la victime. Cette dernière s'est rendu au CDFC pour rapporter les faits et le responsable dudit centre a porté l'affaire à l'administrateur communal qui a alors ordonné l'arrestation du présumé auteur en date du 6 octobre 2022. Ce dernier a été conduit au cachot du commissariat de police à Kayanza tandis que la victime a été transférée au Centre Seruka de Bujumbura pour la prise en charge médicale et psychologique.

### **Une fille violée et mariée de force en commune Gishubi, province Gitega**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 octobre 2022 indique qu'en date du 21 septembre 2022, vers 20 heures, sur la colline Ru-hande, commune Gishubi, province Gitega, J.I., âgée de 16 ans, a été violée et mariée de force par Onesphore Niyikigongwe, âgé de 20 ans, commerçant. Dans l'après-midi, la victime avait été invitée par Onesphore à prendre un verre ensemble dans sa boutique. Selon des sources sur place, la victime qui venait de passer quelques heures dans cette boutique, a demandé à Onesphore de l'accompagner chez elle dans la nuit mais il a refusé et l'a plutôt violée. Selon les mêmes sources, la victime est arrivée à la maison, vers 23 heures, en train de pleurer, a expliqué ce qui lui est arrivée mais ses parents ont refusé de la recevoir et l'ont fait retourner chez Onesphore Niyikigongwe, la même nuit. Le lendemain, Sévérin Ndayizeye, OPJ de la commune Gishubi a arrêté le présumé auteur mais quelques heures après, il l'a relâché suite à l'arrangement à l'amiable des parents des deux parties. Celles-ci se sont convenues d'aller à l'Etat-Civil pour marier Onesphore et la victime mais l'Administrateur de la commune Gishubi, Marie Chantal Nduwayezu s'y est opposé. Après, la victime est descendue en zone Kamenge, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie où Onesphore a fait louer une maison pour y vivre ensemble avec le présumé auteur.

### **Une fillette violée en commune Nyamurenza, province Ngozi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 octobre 2022 indique qu'en date du 29 septembre 2022, sur la colline Kaganda, zone et commune Nyamurenza, province Ngozi, M.A., âgée de 11 ans, écolière en 4<sup>ème</sup> année, a été violée dans une forêt par Ndikumana, conducteur de taxi-moto. Selon des sources sur place, l'enfant rentrait de l'école et ce conducteur de taxi-moto l'a conduite dans cette forêt où il l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours mais la population est intervenue deux heures après. Ce conducteur de taxi-moto a été arrêté par un OPJ et conduit au cachot communal de police de Kiremba tandis que la victime a été conduite au CDS Nyamurenza pour des soins médicaux.

### **Une femme violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 octobre 2022 indique que du 13 au 20 mai 2022, A. H., enceinte, âgée de 29 ans, a été violée et tabassée à l'aide des bâtons et des coups de pied sur tout son corps, par des membres de la milice Imbonerakure dirigés par Elysée Ngayempore, leur chef au quartier Musama V, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, en date du 13 mai 2022, vers 23 heures, à l'avenue Dama n°19, au quartier Musama V, zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Bujumbura, A.H. avait été attaquée et enlevée de chez elle par ces membres de la milice Imbonerakure qui cherchaient son mari qui était en conflit foncier avec ce chef des Imbonerakure. Celui-ci voulait s'approprier de sa parcelle et s'était même procuré de faux papiers de cette parcelle en conflit. Ces Imbonerakure ont pris cette femme et ainsi que son cousin, Alain Sibomana, âgé de 31 ans et ces deux victimes ont été conduites dans un endroit inconnu. En date du 18 mai 2022, A.H. a été retrouvée par deux femmes qui se rendaient aux champs dans la réserve naturelle de la Rukoko, sur la colline Vugizo, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural en état critique et ces femmes l'ont emmenée dans l'un des centres de santé de Gatumba pour des soins médicaux et par après, elle a avorté des jumeaux. Alain Sibomana qui était enlevé avec cette femme n'a pas été retrouvé depuis ce jour après que sa famille l'ait cherché au cachot de la zone urbaine de Kanyosha, au cachot de la brigade de Gatumba et au cachot du SNR à Bujumbura tout près de la cathédrale Regina Mundi.

### **Une fillette violée en commune Buhiga, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 octobre 2022 indique qu'en date du 23 octobre 2022, dans l'après-midi, au quartier Kigwati-Rugogwe communément appelé site des déplacés de Buhiga, zone et commune Buhiga, province Karuzi, A.I., âgée de 3 ans, a été violée par Misigaro, âgé de 47 ans, pensionné de la FDN, chez lui, quand ses parents étaient au marché. Selon des sources sur place, la victime a révélé les faits à sa mère le soir et celle-ci a directement conduit l'enfant au CDS Buhiga pour des soins. Des infirmiers de garde de ce CDS l'ont examinée, ont trouvé que le sexe de cet enfant était endommagé et l'enfant a été transféré à l'hôpital de Buhiga, le lendemain. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a pris le large, très tôt le matin du 24 octobre 2022.

### **Une fille violée en commune et province Kirundo**

En date du 17 octobre 2022, sur la colline Rugero, commune et province Kirundo, A.G., âgée de 16 ans, a été violée chez elle par son demi-frère, Anicet Murengeantwari, âgé de 25 ans, pendant la pluie. Selon des sources sur place, la victime venait de l'école et elle a beaucoup crié pour que les voisins viennent la secourir mais comme la pluie tombait elle n'a pas été secourue. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Kirundo pour des soins médicaux tandis qu'Anicet a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Kirundo pour la suite du dossier. Signalons que le présumé auteur était grandi chez son oncle paternel après la mort de ses parents, à l'âge de 15 ans et ne vivait plus chez son oncle après des études en métier.

### **Sept filles écolières victimes du trafic d'êtres humains en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 octobre 2022 indique qu'en date du 10 octobre 2022, Hafashimana Eclésiane, âgée de 16 ans, Judith Niyoyitungira, âgée de 15 ans, Médine Igiraneza, âgée de 14 ans, Estella Nibigira, âgée de 14 ans, Divine Kabura, âgée de 17 ans, Anne Lyse Nishimwe, âgée de 13 ans et Anésie Nihorimbere, âgée de 15 ans, toutes élèves à l'Ecole Fondamentale de Nyakuguma, zone Kigwena, commune et province Rumonge, ont été enlevées de cette école et ont été conduites à Kabonga, commune Nyanza-lac de cette province par Elvanie Niyintunze, résidant sur la colline Nyakuguma. Selon des sources sur place, Elvanie Niyintunze avait recruté ces filles et leur a payé des frais de transport jusqu'à Kabonga dans une famille d'accueil dont une cousine d'Elvanie les a fait traverser à la frontière Burundo-Tanzanienne afin de les marier de force aux hommes veufs en Tanzanienne à l'insu de leurs familles. Selon les mêmes sources, en date du 12 octobre 2022, Elvanie Niyintunze qui a été arrêtée par des policiers de Rumonge après avoir été dénoncée par une élève qui a échappé à ce réseau a donné des informations sur les lieux où se trouvaient ces filles. Ainsi, un des membres des familles des victimes s'est rendu en Tanzanie pour chercher les victimes et en date du 24 octobre 2022, il est revenu à Rumonge avec Eclésiane Hafashimana, Judith Niyoyitungira et Médine Igiraneza. Celles-ci avaient déjà été percées les oreilles et avaient commencé à être encadrées pour une nouvelle vie de femme.

### **Tentative de viol en commune et province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 novembre 2022 indique qu'en date du 21 octobre 2022, vers 21 heures, sur la route non macadamisée Muramvya centre-commune Bukeye, M.I., âgée de 34 ans, a failli être violée par Jean Claude Rugeramigabo, âgé de 48 ans, membre du parti CNDD-FDD, chauffeur de véhicule de transport en commun de marque « Toyota Noah », originaire de la colline Burambana, commune et province Muramvya, résidant au quartier Kigwati, commune et province Muramvya. Selon des sources sur place, Jean Claude qui transportait des passagers quittant Bujumbura et se rendant à Muramvya a promis à M.I de la conduire jusqu'à Gitega et tous les passagers sauf M.I. sont descendus à Muramvya. Ce chauffeur a trompé M.I de la conduire à Gitega mais il a dévié l'itinéraire jusqu'à un endroit où il n'y avait personne pour la secourir ; il a arrêté le véhicule, a commencé à contraindre la femme de faire des rapports sexuels; il a déchiré les habits de la dame qui lui a dit d'aller plutôt dans un hôtel proche. Elle lui a même dit que c'est elle qui allait payer les frais d'hôtel et le chauffeur l'a accepté. Une fois ils sont arrivés à un endroit où il y avait des gens, cette femme a crié au secours et des passants sont intervenus. Les forces de l'ordre qui étaient sur les lieux ont arrêté le chauffeur et la victime avant de les conduire la même nuit au cachot de la police.

### **Une fillette violée en commune Giheta, province Gitega**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 novembre 2022 indique qu'en date du 28 octobre 2022, vers 19 heures, sur la sous-colline Nyarugongo, colline Bihororo, commune Giheta, province Gitega, A.U., âgée de 3 ans, accueillie par une femme, a été violée par Félix Nduwayezu, célibataire, âgé de 40 ans, cultivateur, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime était seule à la maison et ce présumé auteur l'a violée en lui promettant des avocats. Selon les mêmes sources, l'enfant a pleuré, a crié au secours et des voisins sont intervenus. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal de police à Giheta tandis que la victime a été évacuée vers l'hôpital Saint Joseph de Giheta pour des soins médicaux.

### **Une femme persécutée en commune Buhiga, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 novembre 2022 indique qu'en date du 29 octobre 2022, vers 21 heures, sur la colline Nzibariba, zone et commune Buhiga, province Karuzi, la nommée Sabimbona, âgée de 30 ans, membre du parti CNDD-FDD, a failli être tuée par son mari, Bushanyagari, âgé de 33 ans, membre du même parti. Selon des sources sur place, Bushanyagari, est rentré du bistrot étant ivre et arrivé à la maison, il a pris une machette pour tuer sa femme mais celle-ci a pris fuite avec ses enfants. Selon les mêmes sources, par après, Bushanyagari a tué sa vache sur place avant d'être arrêté par les voisins qui l'ont conduit au cachot de la police à Buhiga. Bushanyagari voulait vendre une parcelle de marais et un boisement de cèdres mais sa femme s'y était opposée.

### **Une fillette violée en commune Giheta, province Gitega**

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 13 novembre 2022 indique qu'en date du 3 novembre 2022, vers 18 heures, sur la colline Gihehe, zone Kabanga, commune Giheta, province Gitega, A. M., âgée de 8 ans, a été violée par Claver Ndayisenga, cultivateur, âgé de 50 ans. Selon des sources sur place, la victime venait de la colline Muyange voisine de la colline Gihehe, où elle avait passé la journée chez ses cousins. A mi-chemin, l'auteur du crime l'a croisée et l'a violée après l'avoir menacée de la tuer si elle refusait. Selon les mêmes sources, la victime a crié en disant "Ntabara, ndapfuye" [*au secours, je meurs*] et les habitants se sont vite précipités vers le lieu et ont arrêté Claver et l'ont conduit au poste de police de Giheta tandis que la victime a été conduite au Centre Humura pour les soins. Le présumé auteur a été par la suite transféré à la prison centrale de Gitega après un procès de flagrance tenu en date du 7 novembre 2022.

### **Une personne blessée en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la ligue iteka en date du 13 novembre 2022 indique qu'en date du 2 novembre 2022, le matin, sur la colline Nyarurambi, commune Gatara, province Kayanza, Firmin Miburo âgé de 52 ans a été blessé au niveau du tibia par Astérie Ntahomvukiye, sa femme. Selon des sources sur place, la victime voulait commercialiser du charbon de bois à l'insu de sa femme. Selon les mêmes sources, après 30 minutes de querelles, Astérie a pris un gros caillou et l'a lancée au niveau du tibia de son mari. Selon les mêmes sources, des voisins sont vite intervenus et conduit la victime au CDS Gatara pour des soins médicaux. Astérie a été arrêtée et conduite au cachot communal de Gatara. En date du 4 novembre 2022, elle a été relaxée sous la demande de son mari et elle est pour le moment libre à leur domicile.

### **Une personne violée en commune et province Kirundo**

En date du 8 novembre 2022, dans une brousse, à 50 mètres du poste de police de la colline Ceru, commune et province Kirundo, M. , malade mentale, a été violée par le nommé Safi, policier. Selon des sources sur place, ce policier a acheté des beignets pour tromper cette fille. Selon les mêmes sources, la population l'a attrapé en flagrant délit. Ce policier, séropositif a été arrêté et détenu au cachot du parquet Kirundo tandis que la victime reçoit des médicaments antirétroviraux au CDS Rukuramigabo.

### **Une femme tabassée en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 19 novembre 2022, vers 21 heures, sur la colline Magamba, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Espérance, membre du parti CNDD-FDD âgée de 36 ans a failli être tuée par le nommé Mudeyi, son mari, membre du CNDD FDD, âgé de 42 ans. Selon des sources sur place, Mudeyi est rentré ivre et a commencé à injurier sa femme. Selon les mêmes sources, Mudeyi a pris une machette et l'a blessée au niveau du coup et aux mains quand Espérance tentait de se défendre. Les voisins sont intervenus et ont conduit la victime au CDS Buhiga tandis que Mudeyi a pris la large.

### **Un homme brûlé en commune et province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 novembre 2022 indique qu'en date du 10 novembre 2022, vers 23 heures, sur la colline Gatebe, commune et province Muramvya, Jean Berchmans Ndayisenga, âgé de 47 ans, a été brûlé à l'aide d'un sachet par son épouse, Violette Nduwimana, âgée de 39 ans alors qu'il dormait. Selon des sources sur place, Jean Berchmans avait vendu un porc à l'insu de sa femme. Celle-ci lui a demandé où se trouvait l'argent reçu mais son mari n'a rien répondu et Violette l'a brûlé quand il dormait. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au centre de santé de Bugarama, le lendemain matin tandis que la présumée auteur a été conduite au cachot de la police où elle a passé trois jours avant son transfert à la prison de Muramvya.

### **Une personne battue en commune et province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 novembre 2022, indique qu'en date du 14 novembre 2022, sur la sous-colline Nyabihuna, colline Biganda, commune et province Muramvya, Mpawenayo, âgée de 36 ans, a été battue à coup de houe au niveau de la tête par son époux, Dieudonné Nsavimana, âgé de 41 ans. Selon des sources sur place, cette femme a été battue quand elle demandait à son mari pourquoi il avait vendu des engrais chimiques à son insu. Selon les mêmes sources, la victime a perdu connaissance et des voisins l'ont conduite à l'hôpital de Muramvya tandis que le présumé auteur a été arrêté par la police avant d'être relâché quelque temps après.

### **Une fille violée en commune et province Muyinga**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 novembre 2022 indique qu'en date du 19 novembre 2022, sur la sous-colline Kigwati, colline Mukoni, commune et province Muyinga, E.B., âgée de 11 ans, originaire de cette colline, a été violée à son domicile par Issa Niyonsaba. Selon des sources sur place, le présumé auteur avait surpris la petite fille qui s'apprêtait à aller puiser de l'eau et l'a violée en la menaçant de la tuer si elle osait crier. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la police, en date du 23 novembre 2022.

### **Une fille violée en commune et province Muyinga**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 novembre 2022 indique qu'en date du 9 octobre 2022, sur la sous-colline Kirwati, colline Mukono, commune et province Muyinga, U.A., âgée de 15 ans, a été violée par Ezéchiel, conducteur de taxi-moto, originaire de la colline Kara, commune Buhinyuza de la même province. Selon des sources sur place, la victime a été trompée par Ezéchiel qui lui a offert des cadeaux et de l'argent. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a pris fuite tandis que la victime a abandonné ses études car elle est tombée enceinte.

### **Une fille violée en commune Kabarore, province Ngozi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 novembre 2022 indique qu'en date du 16 novembre 2022, sur la colline et zone Mparamirundi, commune Kabarore, province Ngozi, A. M., élève en 8<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Randa, âgée de 16 ans, a été violée par Alexis Ndagijimana, commerçant, chez lui. Selon des sources sur place, informés que la victime avait passé la nuit chez Alexis, des frères de la victime ont encerclé l'enclos du présumé auteur avant d'informer les administratifs de cette colline. Ces derniers ont arrêté la victime ainsi que le présumé auteur et les ont conduits au cachot de la zone Mparamirundi avant le transfert du présumé auteur à la prison de Ngozi. Selon les mêmes sources, la fille avait mis au monde en 2020 après avoir été engrossée par Alexis et elle avait interrompu ses études qu'elle avait reprises après 2 ans.

### **Une femme malmenée en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 30 novembre 2022, sur la colline et commune Buhiga, province Karuzi, des habits de Bimenyimana, membre du parti CNDD-FDD, âgée 32 ans, vendeuse des oignons et épices, ont été brûlés par son mari Jean Marie, âgé de 63 ans, démobilisé, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la genèse de cet acte est que cette famille n'est pas en bon terme depuis leur union il y a plus de 10 ans. Le vieil homme craint et accuse toujours sa femme de prostitution. Bimenyimana avait quitté son mari et venait de passer trois mois chez elle. Selon les mêmes sources, les enfants sont allés voir leur maman et l'a informé que leur papa vient de brûler tous les habits qu'elle a laissés à la maison avec de l'acide sulfurique et la femme s'est rendue à la police. Un OPJ est allé faire un constat et a arrêté Jean Marie qui a été conduit au cachot de la police à Buhiga accusé d'avoir brûlé les habits de sa femme.

### **Une fillette violée en commune et province Gitega**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 décembre 2022 indique qu'en date du 14 novembre 2022, vers 11 heures, sur la colline Kanyinya, zone Kabanga, commune Giheta, province Gitega, C.I., âgée de 10 ans, a été violée par Lévis Niyonkuru, âgé de 18 ans quand elle allait puiser de l'eau. Selon des sources sur place, la victime était forcée de quitter la source de l'eau et transportée dans une brousse d'un côté avant d'être violée. Selon les mêmes sources, la petite fille a crié au secours et son frère est intervenu pour voir ce qui se passait. En s'approchant du lieu de l'incident, Lévis Niyonkuru a tenté de s'enfuir mais il a été attrapé par des gens qui se trouvaient dans des champs. La victime a été transportée au CDS Bukinga pour les premiers soins tandis que le présumé auteur a été conduit au cachot de la commune Giheta avant d'être transféré à la prison de Gitega.

### **Une fille violée en commune et province Rutana**

En date du 7 décembre 2022, au quartier social, zone, commune et province Rutana, B. N. travailleur domestique, âgée de 15 ans, a été violée par Jean Marie Ndayizeye, boutiquier, âgé de 31 ans, dans une maison en construction. Selon des sources sur place, la victime a crié et des voisins qui sont intervenus ont attrapé Jean Marie. Ce dernier a été conduit par des policiers au cachot du commissariat communal de Rutana tandis que la victime a été dépêchée à l'hôpital de Rutana pour des soins médicaux.

### **Une fille violée en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 décembre 2022 indique qu'en date du 2 décembre 2022, vers 20 heures, sur la colline Gihororo, commune Gatara, province Kayanza, E. N., âgée de 16 ans, travailleuse domestique, a été violée par Bosco Barakamfitye, âgé de 52 ans, cultivateur. Selon des sources sur place, la victime était avec un enfant de 4 ans quand le présumé auteur s'est introduit dans la maison pour la violer. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et des voisins qui sont intervenus ont trouvé la victime couverte de sang. Cette victime a été conduite à l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police de Kayanza sis à la colline Kinga sur l'ordre de l'administrateur communal Kayanza, Gilbert Nyandwi.

### **Une femme violée en commune et province Kayanza**

En date du 7 décembre 2022, vers 19 heures, sur la colline Maruri, zone Kabuye, commune et province Kayanza, M.N., âgée de 62 ans, a été violée par des inconnus près du ménage d'un certain Onésime Muhoza. Selon Silas Niyonzima, chef de zone Kabuye, la victime a été trouvée ayant perdu connaissance par le voisin d'Onésime Miburo. La même source fait savoir que la victime provenait du centre Kabuye pour l'achat de la farine de manioc. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au centre de santé Kabuye pour des soins médicaux. Onésime Miburo, résidant tout près du lieu de l'incident a été arrêté et conduit dans la même nuit au cachot du commissariat communal de police de Kayanza mais il plaidait non coupable contre des accusations lui reprochées.

### **Une femme battue en commune Rutegama, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 décembre 2022 indique qu'en date du 28 novembre 2022, sur la colline Nkonyovu, commune Rutegama, province Muramvya, Glorioso Nahayo, âgée de 44 ans, a été d'abord enfermée dans la chambre à coucher et ensuite battue par son mari, Antoine Ntakarutimana, âgé de 53 ans, à l'aide d'un pilon. Selon des sources sur place, accusée de gaspiller la richesse familiale, la victime subissait des violences de la part de son mari depuis un certain temps. Selon les mêmes sources, alerté par les cris des enfants, des voisins sont intervenus et ont immédiatement évacué la victime vers l'hôpital de Kiganda où la victime a été alitée tandis que le présumé auteur a pris le large.

### **Une femme blessée en commune Muruta, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 décembre 2022 indique qu'en date du 12 décembre 2022, sur la colline Yanza, commune Muruta, province Kayanza, Marie Rose Munezero, âgée de 32 ans, a été blessée à l'aide d'un couteau au niveau du bras par son mari, Thatien Minani, âgé de 36 ans. Selon des sources sur place, vers 19 heures, le mari de la victime a été arrêté lorsqu'il était en train de faire des relations sexuelles avec une autre femme par des membres du comité mixte de sécurité mais ces derniers l'ont relâché, une heure après. Arrivé à la maison, Thatien Minani a été grondé par son épouse l'accusant d'entretenir des relations extraconjugales avec d'autres femmes d'où Thatien Minani a sauté sur sa femme et l'a blessée avec un couteau. Leurs voisins sont intervenus et ont évacué la victime vers le CDS de Yanza avant d'être transférée à l'hôpital Kayanza. Le présumé auteur a été arrêté la même nuit et a été conduit au cachot communal de Muruta et puis il a été transféré au cachot du commissariat de police à Kayanza.

### **Une fillette violée en commune Bisoro, province Mwaro**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 décembre 2022 indique qu'en date du 15 décembre 2021, vers 16 heures, sur la colline Kirika, commune Bisoro, province Mwaro, B.K. âgée de 3 ans, a été violée par Thierry Hatungimana, âgé de 20 ans. Selon des sources sur place, ce présumé auteur a rencontré l'enfant à 50 mètres de chez elle et lui a dit de l'accompagner jusqu'à une boutique pour lui acheter des beignets. Selon les mêmes sources, la victime l'a suivi et a été violée dans une bananeraie. La victime a été conduite à l'hôpital de Kibumbu tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Bisoro, vers 17 heures.

### **Une fillette violée en commune Tangara, province Ngozi**

En date du 27 décembre 2022, vers 17 heures, au centre et zone Musenyi, commune Tangara, province Ngozi, S.K., âgée de 15 ans, a été violée chez elle par le nommé Nahumurenyi, âgé de 42 ans, marié. Selon des sources sur place, cet incident s'est produit lorsque la fille venait du marché et le vieux profitant de l'absence des membres de sa famille. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté le même jour et deux jours après il a été libéré.

### **Une femme battue en commune et province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 décembre 2022 indique qu'en date du 24 décembre 2022, vers 11 heures, sur la colline Kibogoye, commune et province Muramvya, Souavis Nahimana a été battue par son mari, Gervais Ndiokubwayo. Selon des sources sur place, Gervais a profité de l'absence de ses 5 enfants et a surpris sa femme Souavis qui était en train de préparer le repas. Il l'a battue à l'aide d'un grand bâton et des coups de poing. La victime a perdu connaissance et les voisins qui sont intervenus ont évacué la victime vers l'hôpital de Muramvya. Selon les mêmes sources, il y avait quelques temps, Gervais disait à la victime qu'il ne voulait plus d'elle et qu'il avait trouvé une autre femme « plus belle qu'elle ». Les membres du comité mixte de sécurité et les notables nouvellement élus ont immédiatement arrêté le présumé auteur ainsi que sa concubine Liduine Mbazumutima et les ont conduits au cachot du commissariat provincial de la police à Muramvya.

### **Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 décembre 2022 indique qu'en date du 20 décembre 2022, vers 15 heures, sur la colline Mudusi, commune Gatara, province Kayanza, Agrippine Sabukunze, âgée de 45 ans, mère de 5 enfants, a été battue à coups de poing par son mari, Vincent Ntakirutimana, âgé de 50 ans. Selon des sources sur place, vers 12 heures, Agrippine discutait avec son voisin Eric Mugozi et Vincent a accusé sa femme d'entretenir des relations extra conjugales avec cet homme. Selon les mêmes sources, le chef collinaire, Mathieu Kabura est intervenu en obligeant Vincent de faire soigner sa femme mais il a refusé.

### **Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 décembre 2022 indique qu'en date du 22 décembre 2022, sur la colline Mudusi, commune Gatara, province Kayanza, Godelieve Harerimana, âgée de 38 ans, a été battue et cassée le bras gauche par son mari, Ezéchiel Ntirampeba, âgé de 43 ans. Selon des sources sur place, Ezéchiel avait vendu 10 kg de haricot de la famille pour trouver de l'argent à donner à sa concubine Marie Rose Bukuru avec qui il a deux enfants nés en dehors du mariage. Selon les mêmes sources, la victime a fui la même nuit et a demandé l'hospitalité chez ses voisins avant de retourner le lendemain chez ses parents sur la colline Gihororo où elle s'est fait soigner par un tradi-praticien. En date 27 décembre 2022, la victime a saisi le tribunal de résidence de Gatara pour la demande du divorce.

### **Une femme battue en commune et province Rutana**

En date du 28 décembre 2022, sur la colline Kibinzi, zone, commune et province Rutana, Joselyne Munezero, âgée de 33 ans, a été battue et blessée au niveau de l'œil gauche à l'aide d'un bâton par son mari, Edouard Nyandwi, âgé de 41 ans. Selon des sources sur place, la cause est que Joselyne

s'était opposé à la vente d'une propriété foncière. Joselyne a été conduite au CDS Rongero tandis que le présumé auteur a pris le large.

LIGUE ITEKA